

**Conférence des Nations Unies sur la succession d'États  
en matière de biens, archives et dettes d'État**

Vienne, Autriche  
1<sup>er</sup> mars – 8 avril 1983

Document:-  
**A/CONF.117/SR.3**

**3<sup>e</sup> séance plénière**

Extrait du volume I des *Documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur la succession d'États en matière de biens, archives et dettes d'État (Comptes rendus analytiques des séances plénières et des séances de la Commission plénière)*

**Election du Président de la Commission plénière**

[Point 6 de l'ordre du jour]

3. Mme BOKOR-SZEGÖ (Hongrie), parlant au nom du groupe des Etats d'Europe orientale, propose d'élire M. Milan Šahović (Yougoslavie) aux fonctions de président de la Commission plénière.

4. M. do NASCIMENTO e SILVA (Brésil) et M. SHASH (Egypte) appuient cette proposition.

*M. Šahović est élu président de la Commission plénière par acclamation.*

**Election du Président du Comité de rédaction**

[Point 7 de l'ordre du jour]

5. M. MURAKAMI (Japon), parlant au nom du groupe des Etats d'Asie, propose d'élire M. Sompong Sucharitkul (Thaïlande) aux fonctions de président du Comité de rédaction.

*M. Sucharitkul (Thaïlande) est élu président du Comité de rédaction par acclamation.*

**Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs**

[Point 8 de l'ordre du jour]

6. Le PRÉSIDENT dit que, certaines délégations étant arrivées tardivement, tous les groupes régionaux n'ont pas encore proposé leurs candidats à la Commission de vérification des pouvoirs.

7. M. ROSENSTOCK (Etats-Unis d'Amérique) appelle l'attention sur la pratique bien établie selon laquelle la composition de la Commission de vérification des pouvoirs est identique à celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale précédant directement la conférence en question.

8. Le PRÉSIDENT propose de renvoyer à une date ultérieure l'examen de ce point de l'ordre du jour.

*Il en est ainsi décidé.*

**Nomination des autres membres du Comité de rédaction**

[Point 9 de l'ordre du jour]

9. Le PRÉSIDENT propose de suspendre la séance afin de permettre au Bureau de se réunir.

*La séance est suspendue à 15 h 55; elle est reprise à 17 h 15.*

10. Se référant à l'article 47 du règlement intérieur, le PRÉSIDENT dit que le groupe des Etats d'Afrique n'a pas encore terminé ses consultations en raison de l'arrivée tardive de certains membres. La décision définitive quant à la composition du Comité de rédaction sera donc différée. En attendant la présentation des candidatures du Groupe des Etats d'Afrique pour les trois sièges restant à pourvoir, le Bureau a recommandé de nommer les Etats suivants membres du Comité de rédaction : Argentine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Japon, Pologne, Qatar (qui sera remplacé par l'Iraq pendant les trois dernières semaines de la Conférence), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

*Ces Etats sont nommés membres du Comité de rédaction.*

**Organisation des travaux**

[Point 10 de l'ordre du jour]

11. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau a recommandé que la Conférence approuve les suggestions contenues dans le memorandum du Secrétaire général (A/CONF.117/3), qui s'inspirent de l'expérience des conférences de codification antérieures, étant entendu que la Conférence et ses organes auront la latitude nécessaire pour adapter à leurs besoins les procédures recommandées.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 17 h 20.*

## 3<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 4 mars 1983, à 10 h 10

Président : M. SEIDL-HOHENVELDERN (Autriche)

**Nomination des autres membres du Comité de rédaction (fin)**

[Point 9 de l'ordre du jour]

1. Le PRÉSIDENT annonce que les consultations au sujet des autres membres du Comité de rédaction sont terminées et que le groupe des Etats d'Afrique a décidé de proposer l'Algérie, le Kenya et le Nigéria pour occuper les trois sièges restants. Le Bureau recommande donc que le Comité de rédaction se compose des Etats suivants : Algérie, Argentine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Japon, Kenya, Nigéria, Pologne, Qatar (qui sera remplacé par l'Iraq pendant les trois dernières semaines), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande (Président), Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

2. En l'absence d'objections, il considérera que la Conférence a nommé membres du Comité de rédaction les représentants des Etats qu'il vient d'énumérer.

*Il en est ainsi décidé.*

**Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs**  
[Point 8 de l'ordre du jour]

3. Le PRÉSIDENT déclare que, après de longues négociations, un accord s'est fait sur la composition de la Commission de vérification des pouvoirs. Il propose donc qu'elle comprenne les Etats suivants : Belgique, Brésil, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Kenya, Koweït, Nicaragua, Sénégal et Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 15.*

---

## 4<sup>e</sup> séance plénière

Jeudi 17 mars 1983, à 12 h 25

*Président* : M. SEIDL-HOHENVELDERN (Autriche)

**Organisation des travaux**  
[Point 10 de l'ordre du jour]

1. Le PRÉSIDENT dit que, au cours d'une séance qu'il a tenue le jour même, le Bureau a examiné l'état d'avancement des travaux de la Conférence et recherché les moyens qui permettraient à la Conférence d'achever ses travaux à temps. Compte tenu des délibérations du Bureau et en vue de hâter les travaux de la Conférence, le Président suggère les mesures suivantes : *a*) encourager les consultations informelles entre groupes régionaux et autres avant que la Commission plénière examine des questions importantes et après qu'elle aura pris des décisions indiquant que des divergences majeures subsistent sur ces questions, de façon à favoriser l'adoption, à la fin des travaux de la Conférence, d'un texte recueillant l'assentiment général; *b*) prier le secrétariat de s'informer sur la possibilité

de prévoir des séances pour le 4 avril 1983, lundi de Pâques, si la Conférence jugeait nécessaire de se réunir ce jour-là; *c*) prier toutes les délégations de limiter la durée de leurs interventions; *d*) prier la Commission plénière de ne suspendre ses séances que pour de courtes pauses café, qui ne devraient être consacrées qu'à des négociations en vue de la recherche d'un accord sur les points litigieux; *e*) envisager la tenue de séances de nuit, en particulier pour le Comité de rédaction; et *f*) tirer parti au maximum des possibilités qu'offre le règlement intérieur d'abrèger les débats longs et répétitifs.

2. S'il n'y a pas d'observations, le Président considérera que la Conférence accepte ces propositions.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 12 h 30.*

---

## 5<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 28 mars 1983, à 10 h 10

*Président* : M. SEIDL-HOHENVELDERN (Autriche)

**Organisation des travaux**  
[Point 10 de l'ordre du jour]

1. Le PRÉSIDENT déclare que, conformément au paragraphe 1 de l'article 47 du règlement intérieur, le Bureau a décidé de recommander que Cuba devienne membre du Comité de rédaction à la place du Venezuela, qui a exprimé le désir de s'en retirer.

2. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Conférence approuve la recommandation du Bureau.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 15.*

---